

Traits d'union

NUMÉRO
217

JANVIER-FÉVRIER 2010

EN BREF

Manger dans un lieu décent!

Des agents de sécurité ont manifesté à la fin décembre devant l'hôpital de Trois-Rivières afin d'être remplacés lors de leur demi-heure de repas. Une vingtaine d'agents sont affectés à la surveillance de patients agressifs, confus ou dépressifs dans leur chambre, ainsi qu'aux urgences. Or, l'agence de sécurité refuse de les remplacer pendant leur pause de 30 minutes, sous prétexte que la direction de l'hôpital ne veut pas en assumer les coûts. «On ne tolérerait jamais qu'un préposé aux bénéficiaires, une infirmière ou un médecin mange dans le corridor, à côté de la civière d'un patient agressif ou entre deux paniers de linge sale», souligne la responsable en santé et sécurité de la section locale 8922, Lucie Rochon.

Campagne AGIR sur la privatisation en santé

La première campagne de l'Action du groupe pour une intervention rapide (AGIR) a été lancée lors de la dernière assemblée annuelle pour dénoncer la privatisation en catimini de notre système de santé. Avant l'été, le gouvernement a fait adopter en douce la loi 34 qui livre sur un plateau d'argent une partie des services de santé aux assureurs privés, permettant d'effectuer une cinquantaine

de chirurgies dans des Centres médicaux spécialisés (CMS) privés dès mars 2010.



**On signe
la pétition
et on la
diffuse!**

À la fin novembre, les correspondants ont transmis aux responsables AGIR dans chacune des sections locales un document d'information, un tract ainsi qu'une pétition. La pétition, qui devrait être déposée en février, demande au gouvernement de renoncer à implanter la loi 34 et de ne pas élargir la gamme des soins médicaux pouvant être couverts par



NORMAND BAIJOTTE

ASSEMBLÉE ANNUELLE 2009

Une sortie de crise pour le monde

La 45^e assemblée annuelle s'est tenue du 18 au 20 novembre à Laval, sur le thème «Une sortie de crise pour le monde». On y a discuté de la crise économique et de ses effets au Québec. Il en est ressorti que le Québec avait mieux tiré son épingle du jeu en raison notamment de son filet de protection sociale et de ses services publics.

Trois conférenciers ont partagé des pistes de solution pour que la sortie de crise ne profite pas seulement aux banquiers, soit Robert Laplante de l'Institut

de recherche en économie contemporaine pour l'aspect économique, Michel Venne de l'Institut du Nouveau monde pour le volet politique et Steven Guilbault d'Équiterre en ce qui a trait à l'environnement. L'auteur-compositeur Biz, du groupe Loco Locass a aussi livré un vibrant plaidoyer pour la protection de la langue française.

On retrouvera un compte rendu plus détaillé des faits marquants de l'assemblée dans le prochain numéro du Métallo, qui sera publié plus tard cet hiver.

des assurances privées. On prône plutôt l'amélioration du système public.

On estime qu'il devrait représenter jusqu'à 16 % de la masse salariale des entreprises québécoises d'ici 2014, sans même prendre en compte les effets de la

loi 34. Le gouvernement s'enligne pour permettre des assurances privées pour couvrir plus de cinquante chirurgies. Les compagnies d'assurances salivent déjà. La meilleure assurance, c'est celle que nous payons collectivement avec nos impôts.

CALENDRIER

Activités de formation

Janvier

Négociation de convention collective
19 au 21 à Port-Cartier

Dirigeants et dirigeantes
26 au 29 en Beauce

Février

Dossier du grief à l'arbitrage
3 au 5 février à Montréal
23 au 25 février à Chibougamau

Délégués et déléguées
10 au 12 à Alma

Le droit du travail en évolution
15 février à Brossard

Introduction à la santé et la sécurité au travail
16 au 18 à Québec

Négociation de convention collective
9 au 11 à Val d'Or
17 au 19 à Montréal



Nos confrères et consoeurs du secteur public entament leurs négociations, après s'être fait passer un décret dans la gorge il y a quatre ans.

Soyons solidaires, il en va de la qualité de nos services publics.

Pour plus d'information sur leurs négociations, consulter le site Internet de la FTQ.

Dons du Fonds humanitaire à quatre organismes communautaires

Le fondateur du Bon Dieu dans la rue, le père Emmett Johns (Pops pour ses protégés, les jeunes de la rue) reçoit un don du Fonds humanitaire de 5000\$. Au total, le Fonds a versé au Québec 14 000\$. La Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve a reçu un don qui a permis d'abaisser considérablement le coût des quelque 7000 portions cuisinées par des familles, le Cap St-Barnabé a reçu un montant qui a contribué au Magasin partage de Noël et les Oeuvres de la Maison du Père ont reçu un don pour l'aider dans sa mission auprès des itinérants.



CLAIRANDÉE CAUCHY

DÉCISIONS

Lésions professionnelles reconnues chez Soudo-Technique

Deux travailleurs de Soudo-Technique à Sept-Îles, de la section locale composée de 7065, ont eu gain de cause devant la CLP. Leurs lésions professionnelles, une contusion à une main et une tendinite à un poignet, ont été reconnues malgré la contestation de la CSST. Cette reconnaissance les protège en cas de récurrence ou d'aggravation dans le futur et leur permet de recevoir un remboursement salarial.

Grief d'un demi-million gagné chez Lab Chrysotile

Le Syndicat des Métallos a eu gain de cause en Cour supérieure dans un litige avec la compagnie Lab Chrysotile de Black Lake. Le tribunal a confirmé la décision arbitrale, ordonnant le versement d'un demi-million en paies de vacances à 236 travailleurs. Lorsque Lab Chrysotile a annoncé la fermeture de l'usine pour une période indéterminée en 2004, l'employeur avait versé des paies de vacances selon une méthode de calcul différente de celle prévue dans la convention collective. Les travailleurs ayant déposé un grief ont reçu des compensations allant jusqu'à plusieurs milliers de dollars, dont ont été déduites les prestations reçues de l'assurance-emploi.

Épicondylite accidentelle chez Matrec

Un chauffeur-ramasseur de collecte sélective en matière de recyclage s'est infligé une épicondylite ainsi qu'une tendinite des extenseurs des poignets en vidant des petits bacs dans son camion. La CLP a conclu que la blessure pouvait être causée par le travail de l'employé, malgré les affirmations du médecin de l'employeur.

Pas d'inconduite chez Veolia transport Québec

Au retour d'un congé de maladie prescrit par un médecin, une chauffeuse d'autobus scolaire a été suspendue pour insubordination. L'employeur déplorait l'absence de diagnostic sur le billet médical. La travailleuse a invoqué sa vie privée, bien qu'elle ait été disposée à se rendre à un examen médical à la demande de l'employeur. Cette dernière a été congédiée pour bris de confiance et manque de responsabilité, un motif qui ne donne pas accès aux prestations d'assurance-emploi. Le conseil arbitral de l'assurance-emploi a reconnu qu'il était légitime de ne pas fournir des détails portant atteinte à sa vie privée et reconnaît son droit à des prestations.

CÂBLES FABRIQUÉS À L'ÉTRANGER

Hydro-Québec complice de pertes d'emploi

Le Syndicat des Métallos a appris, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, qu'Hydro-Québec est sur le point de faire certifier des usines en Ontario et en Caroline du Sud pour produire les câbles auparavant faits à Saint-Jean-sur-Richelieu. Selon les informations obtenues, les câbles québécois ne représentent plus que 68 % du volume d'achats par Hydro-Québec comparativement à quelque 90 % au cours des cinq dernières années.

Il n'y a pas que Prysman qui rit au nez des travailleurs. Déjà Nexans a fermé les portes de son usine québécoise en avril

mais elle continue d'approvisionner Hydro-Québec en câbles de l'extérieur. Des 70 métallos de l'usine de General Cable, seulement 28 sont encore au travail. Et on vante les mérites de l'usine jumelle en Arkansas. Les collègues du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) d'usine de General Cable à Saint-Jérôme sont quant à eux en arrêt de travail pour une durée indéterminée, alors que les négociations sont au point mort.

Les travailleurs du câble des deux syndicats ont manifesté en novembre devant l'Assemblée nationale pour qu'Hydro ne soit



Lors de l'assemblée annuelle, les délégués de plusieurs SL ont annoncé des dons qui totalisent plus de 50 000 \$ pour soutenir les 200 Métallos de Prysman en conflit depuis le 1^{er} avril. L'esprit même du syndicalisme, de l'entraide dans la lutte, était palpable dans la salle. Un grand moment de solidarité.

pas complice de l'exode de nos emplois. La politique adoptée par Hydro-Québec en août dernier prévoit d'ailleurs que la société d'État doit utiliser son pouvoir d'achat pour soutenir et développer l'économie du Québec. Le directeur des Métallos, Daniel Roy, a aussi rencontré la ministre des Ressources naturelles,

Nathalie Normandeau pour lui demander d'intervenir. On attend toujours des résultats.

Il serait temps que les bottines suivent les babines! Une pétition a été lancée sur le site de l'Assemblée nationale pour faire pression sur Hydro-Québec afin qu'elle privilégie l'achat de câbles au Québec.

Soutenons nos confrères en signant à <http://www.assnat.qc.ca/Petition>.

Négos à l'horizon chez ArcelorMittal

Après une année de prolongation de la convention collective, les négociations s'entameront au début de l'année pour les sections locales en lien avec le groupe ArcelorMittal. La bataille du laminoir à poutrelles sera au cœur des pourparlers pour les SL 6586 et 8060 de Contrecoeur.



Le président de la SL 6586, Claude Langlois et son homologue algérien Smain Kouadria

En parallèle, les appuis se multiplient de toute part au projet d'un laminoir à poutrelles. En plus du Bureau international de notre syndicat et de tous

les districts, les syndicats européens d'ArcelorMittal et le grand syndicat allemand IGMetall ont apporté leur appui cet automne.

En novembre, c'était au tour des syndicalistes algériens de nous apporter leur soutien. Smain Kouadria, le président du syndicat représentant plus de 7000 travailleurs du complexe sidérurgique

d'ArcelorMittal à Annaba en Algérie, était de passage au Québec où il a rencontré la direction des Métallos. Il a également visité les installations d'AM à Contrecoeur en présence notamment du président de la section locale 6586, Claude Langlois. Cette visite a permis de renforcer les liens de solidarité.

Les appuis au laminoir à poutrelles se multiplient.



CONTRATS DE TRAVAIL

Quality Suites de Québec

Les métallos de la réception de l'hôtel Quality Suites ont accepté un contrat de trois ans, qui prévoit une augmentation salariale de 3 % par année de contrat et une prime de 0,50 \$ pour le quart de soir. Parmi les autres gains intéressants, on note un congé maladie supplémentaire et l'instauration d'une prime de départ à la retraite de 1000 \$.

Autobus du fer – Sept-Îles

Les 25 employés d'Autobus du fer à Sept-Îles, (SL composée 7065) ont accepté en octobre les termes d'une nouvelle convention collective de cinq ans. Les travailleurs auront droit à une augmentation de 2,5 % la première année et à des hausses basées sur l'IPC par la suite. Le mode de rémunération lors de voyages nolisés est bonifié: 30 % du montant de la facture sera remis au chauffeur. Les conducteurs ont aussi obtenu la garantie de 200 jours de travail par année. Le salaire moyen à la fin de la convention sera de 19 \$/h.

Métallurgie Brasco – Sept-Îles

Les 135 employés de Métallurgie Brasco, sous-traitant de l'Aluminerie Alouette à Sept-Îles, ont entériné les

termes d'une 2^e convention collective. Le contrat de travail de deux ans prévoit une hausse de 2 % la première année et de 2,5 % l'année suivante. La prime de nuit passe de 0,50 \$ à 1 \$ l'heure et le montant alloué pour les repas en surtemps a été bonifié. L'employeur consent par ailleurs à plus de flexibilité lors des libérations syndicales. La convention accorde aussi un meilleur ratio pour les vacances. Après une première négociation difficile l'an dernier, cette nouvelle entente de deux ans survient avant l'échéance de la convention collective prévue le 19 décembre 2009.

BGR - Pointe-Claire

La quinzaine de travailleurs de BGR (SL 7625) ont ratifié à l'unanimité un contrat de trois ans. La convention comprend une augmentation de 0,40 \$ la première année, 0,45 \$ la deuxième et 0,50 \$ la troisième, sur un salaire moyen de 20,30 \$ de l'heure. L'employeur augmentera aussi de façon significative sa participation au REER collectif. La couverture d'assurance collective en cas d'absences prolongées passe de 24 à 36 mois. La négociation est jugée concluante puisque l'employeur souhaitait à l'origine reporter la négociation d'un an.

Mil-Quip – Saint-Jean-sur-Richelieu

La soixantaine de métallos de l'usine Mil-Quip, qui conçoit des équipements militaires, ont entériné un contrat de cinq ans qui leur accorde des augmentations de 2 % pour les trois premières années et 3 % pour les deux dernières. Une prime d'ancienneté de 0,60 \$ à 1 \$ l'heure sera aussi ajoutée. Le montant alloué pour l'achat de bottes de sécurité est augmenté de 5 \$ annuellement (10 \$ la première année) et les lunettes de sécurité avec prescription seront remboursées (250 \$ aux deux ans). Le niveau de vacances payées est bonifié de 1 % et les travailleurs auront droit à une cinquième semaine de vacance s'après 18 ans de service plutôt que 20. Le congé pour le deuil d'un proche (parents, frères et sœurs) passe aussi de trois à cinq jours.

Mitchell Aerospace – Ville Saint-Laurent

Les 90 métallos de Mitchell Aerospace ont signé une convention collective de trois ans. Malgré le contexte économique difficile, ils ont obtenu une augmentation de salaire de 0,5 % la première année, 1 % la deuxième et 1,5 % la troisième année. L'assurance salaire a été bonifiée et une journée flottante a été ajoutée. Le salaire moyen se situe à environ 21,75 \$ de l'heure.

CASOM À votre service

Le comité des avantages sociaux des Métallos (CASOM) peut vous conseiller pour vos assurances collectives et les différents régimes d'épargne-retraite offerts par les Fonds Métallos.
www.metallos.org

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO
217

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone: 514 382-9596

Télécopieur: 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur des Métallos

québécois: Daniel Roy

Responsable: Clairandrée

Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants: Jeannot

Bradette, Gaétan Gladu

(Brossard); Nicolas Lapierre,

Luc Turner (Côte-Nord, Bas-St-

Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-

Madeleine); Manon Bertrand,

Marc Lacasse, Sophie Paulin

(Montréal); Nancy Thibault (Nord

et Nord-Ouest); Philippe Doré,

Yan Gauthier, André Talbot,

Martin Tremblay (Québec)

Collaboration: Daniel Mallette

Personnel de soutien: Éliane

Leboeuf, Roseline Mongeon,

Nicole Daoust

Tirage: 15 000

Premier numéro mars 1983

Imprimé par les syndiqués

et les syndiquées chez

Transcontinental Québec

Dépôt légal à la Bibliothèque

nationale du Québec.